

# SUEVRES

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS DU 18 MARS 2021

Le 18 mars 2021 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean Lecointre sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Présents : M. Frédéric DEJENTE, M. Jean-Yves LESIMPLE, M. Roger Pierre FERREIRA, Mme Adeline GOUACHE, Mme Annick DENIS, Mme Suzanne BRETON, , Mme Florence BOISSET, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Marylise AUVRAY, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Olivier PEYRAT, M. Jean-Marc LEROUX, Mme Mélanie FERREIRA, M. Franck CAVAL, M. Sylvain THIEBAULT, Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT, M. Boris BOISSET

Absents excusés :

Mme Lydie BORDEAU a donné pouvoir à M. Jean-Robert HOUDIN  
M. Michel BORDEAUX a donné pouvoir à M. Jean Marc LEROUX

Secrétaire : M. Roger Pierre FERREIRA

### ORDRE DU JOUR

- Déroulement du Conseil municipal à huis clos : 19 voix pour
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11/02/2021
- Finances :
  - Subventions 2021 : Le conseil municipal vote par 15 voix pour et 4 abstentions

BENEFICIAIRES	VOTE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SUEVRES	8 000,00 €
<b>TOTAL de l'article 657362</b>	<b>8 000,00 €</b>
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES SUEVRES/COUR SUR LOIRE	300,00 €
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES MOULINS A EAU	250,00 €
ASSOCIATION SODOBRIENNE PIANISSIMO	300,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE SUEVRES	1 800,00 €
ASSOCIATION VAL DE LOIRE / POLOGNE	150,00 €
BIBLIOTHEQUE et CULTURE	900,00 €
CLUB DE VOILE DU VAL DE LOIRE	500,00 €
FLEURIR MA RUE	250,00 €
GYM DETENTE	160,00 €
GYMNASTIQUE SODOBRIENNE	1 800,00 €
LA COMPAGNIE JEAN ET FAUSTIN	1 000,00 €
RELAIS D'INFORMATIONS TOURISTIQUES SUEVRES/COUR SUR LOIRE	1 000,00 €
TENNIS CLUB DE SUEVRES	500,00 €
VELO CLUB SODOBRIEN	100,00 €
VINEUIL SPORTS SUEVRES / TENNIS DE TABLE	100,00 €
<b>AUTRES</b>	
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	50,00 €
<b>TOTAL de l'article 6574</b>	<b>9 160,00 €</b>

♦ Budget communal

- ♦ **Compte de gestion 2020** : le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part : 19 voix pour

- ♦ **Compte administratif 2020** : Sous la présidence de Madame Annick DENIS, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses	Prévu :	802 532.20 €
	Réalisé :	220 265.20 €
	Reste à réaliser :	478 673.56 €
Recettes	Prévu :	802 532.20 €
	Réalisé :	484 161.42 €
	Reste à réaliser :	109 600.00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	Prévu :	1 330 070.16 €
	Réalisé :	928 206.43 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	1 330 070.16 €
	Réalisé :	1 480 220.33 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement :	- 105 177.34 €
Fonctionnement :	552 013.90 €
Résultat global :	446 836.56 €

Le conseil municipal vote le présent compte administratif 2020, par 18 voix pour, hors de la présence de Monsieur le Maire.

- ♦ **Résultat d'exploitation 2020 « affectation »**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître

- un excédent de fonctionnement (exercice 2020)	221 913.74 €
- un excédent (2019) reporté (exercice 2020)	330 100.16 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>552 013.90 €</b>

- un excédent d'investissement de	263 896.22 €
- un déficit des restes à réaliser	- 369 073.56 €
<b>Soit un déficit d'investissement de :</b>	<b>- 105 177.34 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2020 : excédent</b>	<b>552 013.90 €</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>105 177.34 €</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent</b>	<b>446 836.56 €</b>
<b>Résultat d'investissement reporté (001) : excédent</b>	<b>263 896.22 €</b>

- ♦ **Budget primitif 2021**

Le budget primitif de l'année 2021 proposé au vote du conseil municipal s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**Investissement**

<b>Dépenses :</b>	<b>818 523.08 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>818 523.08 €</b>

**Fonctionnement**

<b>Dépenses :</b>	<b>1 459 364.56 €</b>
<b>Recettes :</b>	<b>1 459 364.56 €</b>

Le conseil municipal par 19 voix pour, vote le budget principal pour l'exercice 2021 tel que proposé.

- ♦ **Budget assainissement**

- ♦ **Compte de gestion 2020** : le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part : 19 voix pour

- ♦ **Compte administratif 2020**

Sous la présidence de Madame Annick DENIS, le Conseil Municipal examine le compte administratif assainissement 2020 qui s'établit ainsi :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses	Prévu :	122 559.77 €
	Réalisé :	77 425.44 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	122 559.77 €
	Réalisé :	119 011.32 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

## **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	Prévu :	241 207.85 €
	Réalisé :	149 432.34 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	241 207.85 €
	Réalisé :	205 292.00 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

## **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement :	41 585.88 €
Fonctionnement :	55 859.66 €
Résultat global :	97 445.54 €

Le conseil municipal vote le présent compte administratif 2020, par 18 voix pour hors de la présence de Monsieur le maire.

### ♦ **Résultat d'exploitation 2020 « affectation »**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître

- un déficit de fonctionnement de	- 1 347.52 €
- un excédent reporté de	57 207.18 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	55 859.66 €

- un excédent d'investissement de	41 585.88 €
- un déficit des restes à réaliser de	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	41 585.88 €

Le conseil municipal par 19 voix pour, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

<b>Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent</b>	<b>55 859.66 €</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>55 859.66 €</b>
<b>Résultat d'investissement reporté (001) : excédent</b>	<b>41 585.88 €</b>

### ♦ **Budget primitif 2021**

Le budget du service assainissement de l'année 2021 proposé au vote du conseil municipal, s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

#### **Investissement**

Dépenses :	105 155.82 €
Recettes :	105 155.82 €

#### **Fonctionnement**

Dépenses :	190 862.07 €
Recettes :	190 862.07 €

Le conseil municipal, par 19 voix pour, vote le budget « service assainissement » pour l'exercice 2021 tel que proposé.

### ♦ **Impôts locaux : vote des taux communaux 2021**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un nouveau schéma de financement des communes s'applique à compter de 2021.

Dans ce cadre, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) ainsi que la taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV) ne sont pas supprimées. La loi de finances pour 2020 prévoit que le taux de taxe d'habitation en 2021 et 2022 sera égal à celui de 2019. Ce gel de taux s'applique par voie de conséquence sur la THRS et la THLV.

Pour mémoire, le taux de la taxe d'habitation était de 16.50 % en 2019.

Par ailleurs dès 2021, le produit de la part départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera affectée aux communes en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) perdue. Le nouveau taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties sera alors égal pour 2021 à la somme des taux communale et départemental appliqués pour 2020. Il s'agit d'un taux initial de référence. Les communes peuvent modifier ce taux dès 2021.

Pour mémoire en 2020, le taux communal de taxe foncière (bâtie) était de 18.5 % et le taux départemental de taxe foncière (bâtie) était de 24.40 %. Soit un taux total initial de référence de 42.90 %.

Considérant le vote du budget de la commune de Suèvres pour 2021 présenté sans augmentation de taux, le conseil municipal par 19 voix pour, fixe les taux d'imposition pour l'année 2021 à savoir :

- Taxe foncière (bâtie) : 42.90 %
- Taxe foncière (non bâtie) : 31.83 %

## 4. **Affaires générales**

- ♦ Val de Loire Numérique : signature d'un contrat relatif à la réalisation d'une étude pour la mise en place d'un réseau wifi touristique : 19 voix pour

- ♦ Redevance d'occupation du domaine public – Année 2021 : le conseil municipal décide par 19 voix pour,
  - De maintenir le montant de la redevance à 30 €,
  - D'exonérer les trois commerces pour l'année 2021 du montant de cette taxe.
- ♦ Formation des élus financée par la collectivité : Les frais de formations constituent une dépense obligatoire pour la commune. Le montant des dépenses de formation sera fixé, par an, à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune, soit la somme de 1 220 € : 19 voix pour
- ♦ Projet Ages et Vie : discussion sur la localisation du projet
- ♦ Loyer du logement communal sis au 1 rue Jean Desjoyeaux : décision reportée au prochain conseil municipal
- ♦ Adhésion au Conservatoire d'espaces naturels pour un montant de 30 €

5. Ressources humaines : Mise à jour du tableau des effectifs et suppression de deux postes : 19 voix pour

6. Travaux

- ♦ Espace multisports : réflexion sur l'implantation et le choix de l'infrastructure
- ♦ Construction de vestiaires au stade municipal : avenants n° 1 et 2 au marché initial - lot 2 : bâtiment modulaire

Il est nécessaire de prévoir deux avenants sur l'offre initiale qui consistent à :

- ajouter les miroirs, distributeurs papier wc, des bancs et rampe d'éclairage,
- poser une protection de soubassement (delta MS) autour des constructions modulaires

Ces avenants en plus-value s'élèvent à :

- |                  |                                      |
|------------------|--------------------------------------|
| - Avenant n° 1   | + 9 435.00 € HT soit 11 322.00 € TTC |
| - Avenant n° 2   | + 2 354.00 € HT soit 2 824.80 € TTC  |
| - Marché initial | 127 015.00 € HT                      |

Soit un montant total des travaux pour le lot n° 2 de 138 804.00 € HT soit 166 564.80 € TTC

Le conseil municipal donne son accord : 19 voix pour

- ♦ Aménagement de la rue des Grivettes, impasse du four à chaux et rue de Laloin : Avenant n° 1

Il est nécessaire de prévoir un avenant sur l'offre initiale qui consiste à en différents travaux de canalisations, regard avaloir, panneaux de signalisation, descentes de gouttières...

- Avenant n° 1	+ 12 263.00 € HT soit 14 715.60 € TTC
- Soit le marché initial :	193 124.00 € HT
Montant après avenant n° 1 HT	205 387.00 € HT
Montant TVA 20 %	41 077.40 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>246 464.40 €</b>

Le conseil municipal donne son accord : 19 voix pour

7. Fêtes et cérémonies :

- ♦ Commémoration du 19 mars à 15 h 45 : en raison de la crise sanitaire, 10 personnes maximum
- ♦ Festivités du 14 juillet : Le conseil municipal décide de retenir le feu d'artifice pour le 14 juillet auprès de Pyro-fêtes pour un montant de 3 000 €. Celui-ci sera organisé en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

8. Coopération intercommunale : Projet de création d'un nouveau chemin rural entre Mer et la Grenouillère. Des frais de géomètres sont à partager en Mer et Suèvres. Le conseil municipal vote 4 voix pour, 10 voix contre, 5 abstentions.

9. Informations diverses / Questions diverses

- ♦ Elections départementales et régionales : le 13 et 20 juin 2021
- ♦ La direction générale de la Gendarmerie propose aux élus une formation sur la gestion des incivilités
- ♦ Modifications d'ouverture à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 :
  - la Mairie sera fermée le jeudi toute la journée,
  - l'agence postale ouvrira à partir de 8 h 30 jusqu'à 12 h : le lundi, mardi, mercredi et vendredi, ceci jusqu'à la fin de l'année afin de tester la fréquentation et sera ouvert comme d'habitude à partir de 9 h le samedi matin.

Suèvres, le 29 mars 2021  
Le maire : Frédéric DEJENTE